

Définition

Le plan pastoral¹ est un document élaboré par l'EP et le CUP définissant quelques priorités de la pastorale locale pour une période de 5 ans.

Il ne traite pas de l'ensemble de la pastorale, mais se focalise sur les changements pastoraux à mettre en oeuvre pour une période délimitée, afin de redonner souffle et d'alimenter le dynamisme pastoral dans un domaine donné.

Il traduit l'attention portée aux signes de l'Esprit et des temps. Il essaie de mettre en oeuvre la proposition de la foi de façon pratique et vérifiable.

Il réorganise l'action pastorale dans l'UP en se référant aux quatre piliers de l'Eglise : la liturgie - l'annonce - la communion - la diaconie, et en tenant compte des plans pastoraux diocésains.

Marche à suivre

OBSERVER

1. Lire la réalité sociale

Bien connaître le terrain local :

- quelles sont les caractéristiques humaines et les habitudes (familiales, professionnelles, scolaires, de loisirs...) de la population du territoire de l'UP ?
- qui sont les habitués de nos communautés chrétiennes et quels sont leurs besoins et leurs habitudes ?
- quelles attentes de foi percevons-nous au sein des différents groupes ?
- quelles demandes liées à la foi, à la ritualité, à l'identité chrétienne percevons-nous ?
- quelle image de l'Eglise et de son rôle spirituel et socio-culturel percevons-nous ?
- quelles relations avons-nous
 - avec les services et les institutions civiles ?
 - avec les personnes et groupes d'autres confessions et religions ?

2. Lire la réalité pastorale

Établir l'inventaire des ressources existantes² :

a. Les activités pastorales actuelles en paroisse ou en UP

- quelles sont les réalisations porteuses d'avenir ?
- quelles sont les expériences à consolider ?
- qu'est-ce qui semble s'essouffler ?
- à quelles attentes répondons-nous (ou sommes-nous contraints de répondre) ?

b. Les personnes pour les réaliser (tout engagé à différent titre)

- leur temps d'engagement
- leur formation
- la reconnaissance
- la situation du bénévolat.

¹ Voir aussi :

- EP, Guide de l'équipe pastorale, nov. 2005, n°5.1 -2
- CUP, Le Conseil pastoral de l'UP, automne 2008, n° 4.2
- Faire Eglise en Suisse Romande, CCRFP, n°3.3-9

² Ce qui suit est à analyser en fonction des quatre piliers de l'Eglise (cf. Définition).

- c. Il existe déjà certainement un plan pastoral implicite : lequel est-il ? Dans quelle mesure prend-il en compte les évolutions actuelles ? Dans quelle mesure est-il déjà dans la ligne de la proposition de la foi ?

STRUCTURER

3. Identifier les priorités³

Sur la base de nos observations, discerner

- ce que l'Esprit de Dieu nous invite à vivre ici et maintenant
- ce que l'Esprit nous invite à développer d'une part, à laisser en friche d'autre part.
- les appels concrets que nous percevons dans nos communautés
- quelles sont les urgences auxquelles nous voulons répondre
- quelles sont les spécificités que nous voulons respecter et/ou développer
- quelles synergies et collaborations sont possibles avec d'autres lieux d'Eglise
- quelles synergies et collaborations sont possibles avec l'extérieur (services pastoraux, société civile).

4. Déterminer la visée

La visée se réfère à la communauté ecclésiale que nous souhaitons bâtir. Il est important de se donner collectivement une vision qui tienne compte des aspirations profondes de chacun. Cette visée deviendra alors un projet mobilisateur.

5. Formuler les objectifs

L'objectif doit être une cible qu'on peut atteindre:

- il doit être observable, comporter une action claire et précise et se prêter à une évaluation.

Pour avoir quelques chances d'être mis en application, les objectifs doivent respecter trois critères :

- être considérés comme légitimes au nom de certaines valeurs, être considérés comme respectueux de l'histoire et de l'avenir des communautés
- être considérés comme possibles et réalistes
- être considérés comme stimulant pour la personne, le groupe ou la communauté.

RÉDIGER

6. Rédiger le plan pastoral⁴

- en quelques points prioritaires
- en précisant la visée et en rappelant les objectifs
- en explicitant le rôle et la responsabilité des partenaires.

METTRE EN ŒUVRE

7. Assurer le suivi

- obtenir l'aval du vicaire épiscopal
- établir un calendrier pour procéder par étape
- impliquer les communautés concernées (communication et actions)
- une fois par an, évaluer les avancées du plan pastoral et procéder, au besoin, à des réorientations.

18 juin 2008

³ Des orientations sont proposées par l'Eglise universelle (Vatican II) et l'Eglise diocésaine (AD 2000 et les documents de planification pastorale)

⁴ Il est possible de s'inspirer d'exemples de plans pastoraux accessibles sous <http://www.diocese-igf.ch/Planifpastof.htm>